

LA FORMATION TERRITORIALE DE LA FRANCHE-COMTE

Pierre GRESSER

Dans son acception actuelle, la Franche-Comté correspond à une région englobant les quatre départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, avec pour capitale la ville de Besançon.

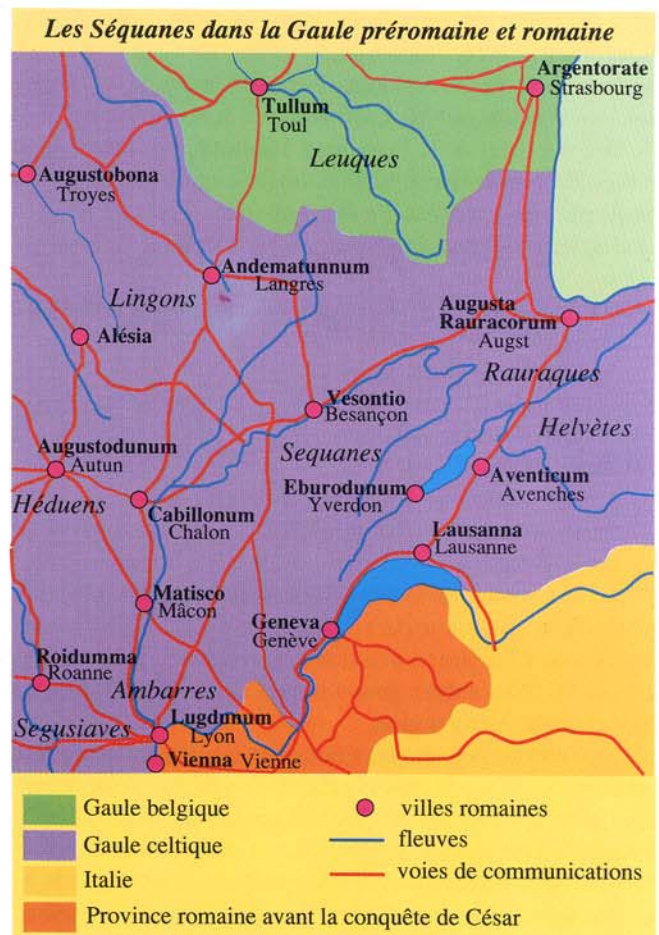
Si les limites de l'ensemble et de chacune de ses composantes administratives sont aujourd'hui très précises, l'historien est en droit de se demander comment le passé conditionna la formation d'une telle entité de la France contemporaine, et s'il existe un lien entre les diverses formations territoriales qui virent le jour au cours d'une longue histoire et la région Franche-Comté de la fin du XXe siècle.

Vaste débat qui mériterait une ample réflexion, plus ambitieuse que ces modestes lignes destinées à poser quelques jalons uniquement consacrés à l'aspect spatial de la question.

L'Antiquité

L'étude des vestiges humains les plus anciens découverts sur le sol de la Comté, ne permet pas d'affirmer l'existence d'une quelconque spécificité comtoise. En effet, la Franche-Comté, dans son cadre géopolitique actuel, a fourni et continue de produire des trouvailles archéologiques autorisant à reconstituer toute la succession habituelle des faciès culturels attestés par ailleurs, depuis le premier témoignage de la présence de l'Homo Erectus (une dent de lait d'un enfant, datée de - 400 000 environ, trouvée à Vergranne, et qui constitue le plus ancien reste d'hominidé découvert en France) jusqu'à la diffusion de la culture celtique, puis la conquête romaine (- 58 à -52 avant notre ère).

Entre ces extrêmes, les préhistoriens distinguent les cultures du Paléolithique, du Mésolithique, du Néolithique, du Chalcolithique, de l'Age du Bronze et de l'Age du Fer. Or, les vestiges matériels mis au jour et attestant la présence de communautés humaines ne sauraient nous autoriser à proclamer qu'il s'agit là des premiers éléments constitutifs d'une spécificité comtoise. «Telle ou telle communauté s'intégrera dans une culture dépassant le cadre régional actuel, et l'espace franc-comtois ne pourra, dès lors, constituer le cadre de référence pertinent pour caractériser cette originalité culturelle» (François FAVORY). Par conséquent, du Paléolithique à l'Age du Fer, la future Franche-Comté subit des influences si variées qu'elle ne constitua jamais une entité spécifique.



Le premier changement notable correspond à l'apparition des Séquanes, car les limites de leur territoire ont été décrites par Jules César dans ses «Commentarii de Bello Gallico». Au moment de la guerre des Gaules (- 58 à 52), si l'on en croit le texte du proconsul, les Séquanes touchaient au Rhin, au Nord-Est, et le Jura les séparait des Helvètes à l'Est ; au Sud, le Rhône formait une frontière avec la Province romaine ; à l'Ouest et au Nord-Ouest, la Séquanie était traversée par la Saône qui arrosait également le territoire de leurs voisins et rivaux, les Héduens.

De plus, des diverses cités fortes (oppida) du pays, César n'a retenu que la principale, Vesontio (Besançon), dont le site l'avait frappé, avec son agglomération ceinturée par le Doubs, sauf au Sud où elle se reliait à l'arrière-pays par une «montagne

élevée» : la future Citadelle. Au total, l'émergence historique des Séquanes fait apparaître un peuple dont le territoire était «considérablement plus étendu que la région administrative d'aujourd'hui, mais aussi que la Franche-Comté historique ou l'ancien diocèse de Besançon» (Lucien LERAT).

Les différentes réformes administratives accomplies par Rome aux Haut et Bas Empires incorporèrent les Séquanes dans des ensembles dont aucun ne préfigura l'actuelle région : intégration de la **civitas Sequanorum** dans la Gaule Belgique, après la conquête de la Gaule, et dans la Germanie supérieure sous les Flaviens (69-96) ; formation de la **Sequania** au début du IV^e siècle, et de la **Provincia Maxima Sequanorum** au milieu du même siècle, cette dernière englobant la cité des Séquanes (Besançon), celle des Rauraques (Augst et Bâle) et la cité des Helvètes (Avenches, Nyon, Yverdon, Windisch).

Le Moyen-Age

A la différence de l'Antiquité (qui prit fin sur le sol de la Séquanie romaine avec l'invasion des Alamans en 450), le Moyen-Age fut déterminant pour jeter les bases territoriales de la future Franche-Comté.

Au cours du haut Moyen-Age (Ve-Xe siècles), les terres comtoises firent partie des différents royaumes de Bourgogne : royaume burgonde (443-534), Bourgogne mérovingienne (561-771), royaumes issus du démembrement carolingien à partir du fameux traité de Verdun (843) opérant une division tripartite de l'Empire carolingien et attribuant l'espace comtois à Lothaire. Ces entités géopolitiques dépassaient toutes les cadres de l'actuelle région.

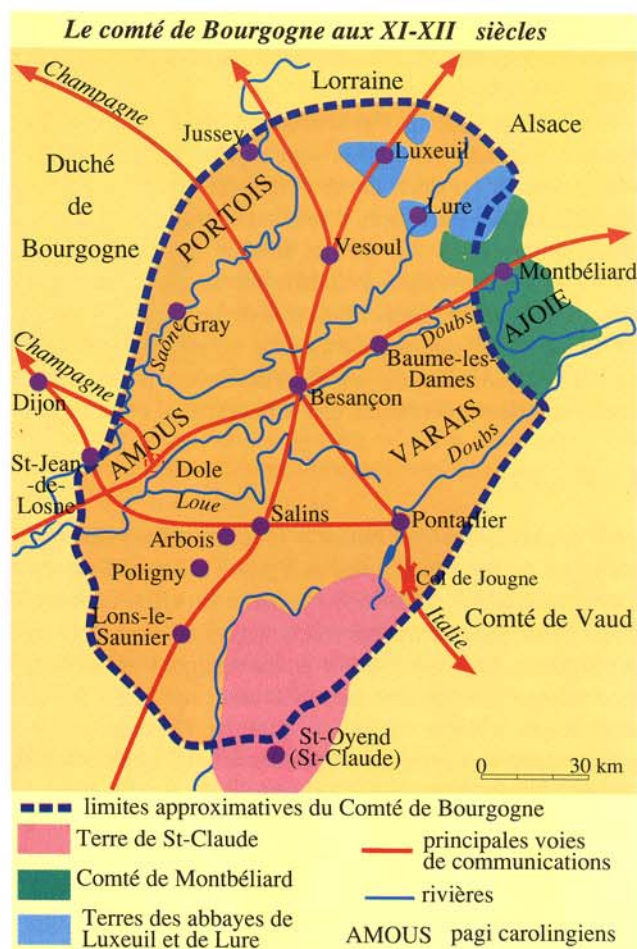
Néanmoins, pendant la période carolingienne, apparurent cinq circonscriptions administratives (les **pagi**) qui formeront plus tard les comtés de Bourgogne et de Montbéliard : l'Escuens, restreint au IX^e siècle autour de Baume et Château-Chalon ; le Varais, recouvrant les plateaux enserrés par le M incliné du Doubs et s'étendant jusqu'à Poligny ; l'Amous, correspondant à la zone des confluent du Doubs, de la Saône et de l'Ognon ; le Portoais, centré sur Port-sur-Saône ; l'Ajoie dans la Porte d'Alsace, à cheval sur le Doubs et l'Allan.

Ajoutons que c'est vraisemblablement durant le Haut Moyen-Age que durent se fixer les limites du diocèse de Besançon, connues aux XII^e et XIII^e siècles et dont la particularité sera de coïncider approximativement avec les contours du comté de Bourgogne.

A la suite d'une évolution complexe, à la fin du Xe siècle, un seul homme rassembla entre ses mains les pouvoirs dévolus aux comtes carolingiens de chaque **pagus** : ce fut Otte-Guillaume (héritier de la maison comtale de Mâcon, déjà implantée à l'Est de la Saône), traditionnellement considéré comme le premier comte de Bourgogne. Le comté de

Bourgogne était né, mais ce concept méritait de se préciser. Cela se fera au cours de la période allant du XI^e au XV^e siècle.

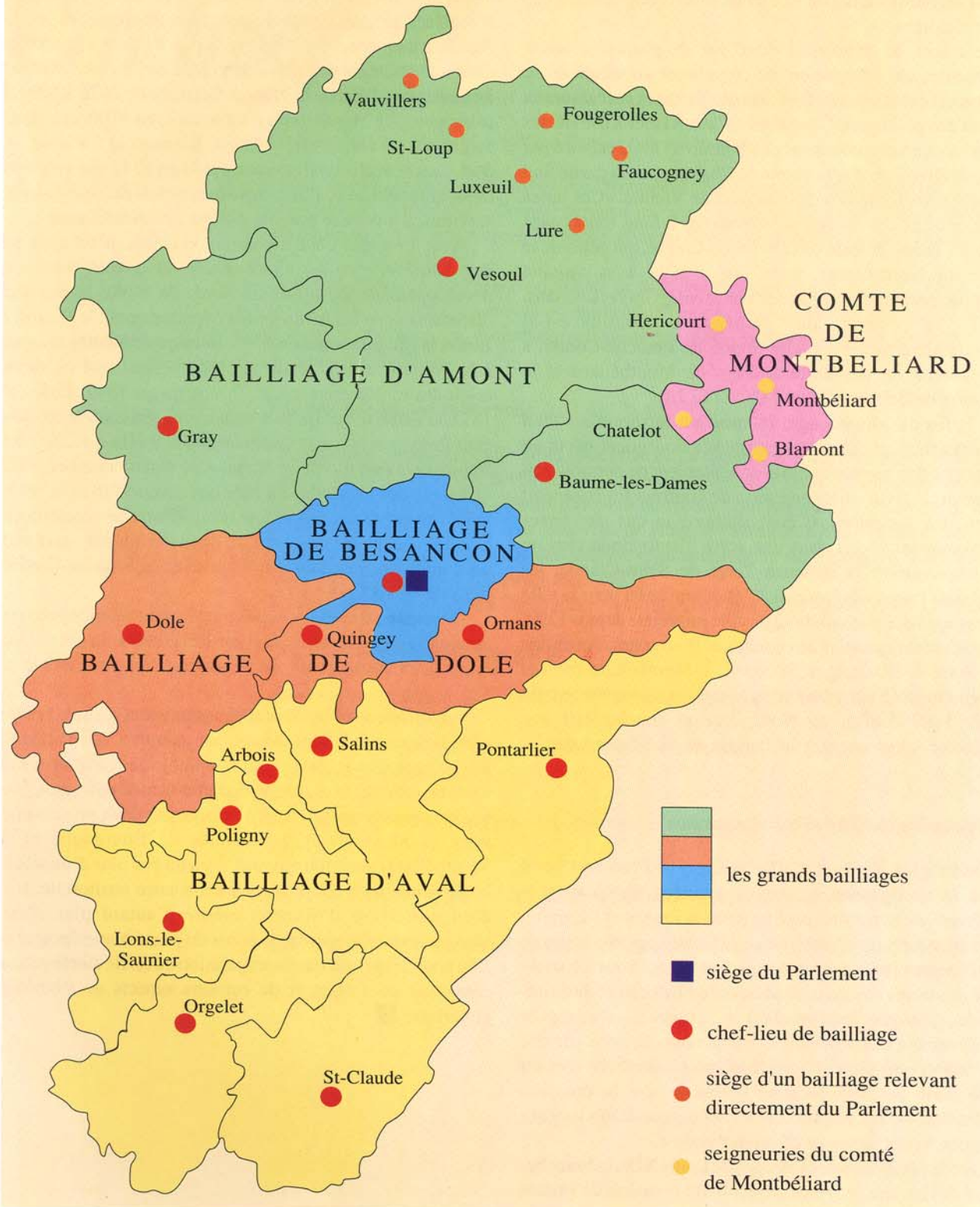
En effet, grave serait l'erreur de considérer à l'origine la principauté comtale comme une réalité territoriale homogène et bien définie. Certes, elle se confondait en gros avec le diocèse de Besançon, mais pendant des siècles, elle demeura une réalité mouvante.



Au XI^e siècle, par exemple, le comté se différencia du duché de Bourgogne puis du comté de Mâcon. De plus, la partie gravitant autour du château de Montbéliard fut inféodée au comte de Bar et de Ferrette, avant d'acquiescer sa propre autonomie sous le nom de comté de Montbéliard, cette petite principauté contrôlant la Porte de Bourgogne.

A l'intérieur des terres qu'il dominait, le comte de Bourgogne se heurtait aux pouvoirs des grands monastères immunistes, c'est-à-dire bénéficiant d'une sorte d'autonomie : au Nord, Luxeuil et Lure qui se disaient abbayes impériales ; au Sud, le monastère de Saint-Oyend, la future Saint-Claude, à la tête de sa Terre. Besançon formait une sorte d'enclave, étant placée sous la dépendance de son seigneur

La Franche-Comté judiciaire et administrative à la fin du 17^e siècle



archevêque. C'est l'empereur Henri III (1039-1056) qui avait reconnu en l'archevêque Hugues de Salins (1031-1066) le seul seigneur de la cité et l'avait investi directement des droits régaliens.

Le comté se définissait donc par de multiples zones d'influence, qui admettaient de complexes imbrications de pouvoirs et évoluaient en fonction des partages successoraux ou des aléas politiques. C'est ainsi qu'aux XII^e et XIII^e siècles se produisit un grignotement des bordures Ouest et Nord par le duc de Bourgogne et le comte de Champagne, la partie Sud tombant entre les mains de la famille de Vienne. «Ces luttes d'influence et ces retraits se retrouvent à long terme dans l'actuelle configuration de la Franche-Comté, qui déborde la Saône au Nord-Ouest, mais qui a cédé à sa voisine bourguignonne une large bande de terre entre Gray et Louhans. Ainsi, le comté de Bourgogne recouvre-t-il approximativement l'actuelle région de Franche-Comté, à condition de lui adjoindre le Pays de Montbéliard et le Territoire de Belfort» (René LOCATELLI).

A la fin du Moyen-Age, la situation territoriale s'était considérablement clarifiée. Le comté de Bourgogne occupait la majorité de l'espace qualifié actuellement de comtois et il en formait le cœur, mais une série de contrées lui échappait et non des moindres. C'était d'abord le cas des terres ecclésiastiques vivant dans une sorte d'autonomie plus ou moins marquée : la fameuse Terre de Saint-Claude, les abbayes de Lure et de Luxeuil. C'était vrai aussi pour la ville de Besançon qui, par son statut de ville impériale depuis 1290, échappait théoriquement aux comtes de Bourgogne. Au milieu de la Porte de Bourgogne, le comté de Montbéliard formait une principauté à part, devenue possession würtembergeoise depuis 1407. Enfin, au Nord, Belfort représentait une châtellenie appartenant à la famille de Habsbourg depuis 1350.

Les époques moderne et contemporaine

Pendant les XVI^e et XVII^e siècles, la Franche-Comté forma le vestige des tentatives avortées de Charles le Téméraire, de constituer un Etat entre la France et l'Empire. Demeurant un pays d'entre-deux, la Comté ne connut pas de modifications importantes de ses frontières. Sous Charles-Quint, les terres des grandes abbayes de Luxeuil et de Saint-Claude, presque indépendantes jusque-là, s'agrégèrent définitivement à la province. C'est au cours de cette période que l'entité comtoise s'affirma le mieux, Lucien Febvre ayant même parlé de «nationalisme naissant», car la province séparée du reste de l'empire des Habsbourg par de très longues distances, vivait dans une quasi-autonomie.

Avec la pénétration des troupes de Louis XIV, la Franche-Comté devint une province frontière du royaume de France

avec le statut de province réputée étrangère, ce qui n'empêcha pas le roi d'élever des barrières douanières du côté de l'étranger, comme il y en avait déjà du côté du royaume. Ses frontières demeurèrent à peu près inchangées et les fortifications comtoises rénovées par Vauban s'inscrivent dans une stratégie défensive de grande envergure cherchant à couvrir tout l'Est de la France. Occupée de 1676 à 1697, la principauté de Montbéliard fut amputée, en 1700, des quatre seigneuries d'Héricourt, Châtelot, Blamont et Clémont. Au Sud, l'archevêché de Besançon perdit en 1742 une vingtaine de localités qui, avec 129 autres détachées du diocèse de Lyon, servirent à former le premier évêché de Saint-Claude.

Avec l'époque contemporaine, la Comté n'échappa pas aux bouleversements administratifs et connut même un développement territorial au Nord. En 1790, la province disparaissait en éclatant en trois départements : le Doubs, le Jura et la Haute-Saône. En 1793, Bernard de Saintes annexait à la France, la principauté de Montbéliard, qui ne devait rejoindre le département du Doubs qu'en 1815. Enfin, en 1871, le Territoire de Belfort, considéré à tort comme comtois, était formé par la partie du département du Haut-Rhin restée française, avant d'obtenir le statut de département en 1922. «La force des habitudes fut telle que, ni en 1918 ni en 1944, le Territoire ne fusionna avec le Haut-Rhin redevenu français. Une entité avait été créée qui, en dépit de tout son passé et de ses traditions, vécut en symbiose avec la Franche-Comté» (Claude FOHLEN).

Désormais toutes les conditions étaient réunies pour que les quatre départements fussent rassemblés au sein d'une nouvelle et même entité : la Région de Franche-Comté.

A la différence d'autres unités administratives de la France, celle dénommée Rhône-Alpes, par exemple, qui jouxte les terres comtoises au Sud et qui rassemble des territoires sans unité historique, la région de Franche-Comté reproduit, pour une très grande part, l'espace occupé par deux principautés nées au Moyen-Age (les comtés de Bourgogne et de Montbéliard) auquel fut ajouté, il y a un peu plus d'un siècle, le Territoire de Belfort. Cette permanence territoriale, fruit d'un millénaire d'histoire, mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle montre le poids du passé à une époque où l'on pourrait penser que la préparation du XXI^e siècle peut se concevoir en faisant fi de certains aspects de l'héritage historique. ■